

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2028>



[Lycée Alain Colas] Déclaration des personnels enseignants .

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Echos des établissements - Lycée Alain Colas (Nevers) -



Publication date: mardi 13 mars 2007

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

La DHG du Lycée Alain COLAS est en baisse de 43,5 heures soit 3,1 % par rapport à celle de l'an dernier à la même époque pour une structure identique. Cette baisse est pour l'essentiel due au décret n° 2007-187 du 12 février 2007 dit "décret De Robien" qui modifie les décrets n° 50-581, n° 50-582 et n° 50-583 du 25 mai 1950 que nous avons coutume d'appeler le "décret de 50" et qui régissait nos statuts. L'une des modifications porte sur la méthode de calcul pour l'attribution des heures dites de chaire et la suppression des heures de laboratoire, cabinet d'histoire...

Tout d'abord, qu'est-ce qu'une heure de chaire ?

C'est une heure qui était donnée en décharge ou rémunérée en heure supplémentaire à partir d'un certain nombre d'heures d'enseignement en classe de première ou de terminale. Cette heure correspond à un réel travail supplémentaire de préparation et de correction. En effet préparer un cours et corriger des copies de première, de terminale ou de BTS demande beaucoup plus de temps que préparer un cours et corriger des copies de seconde. De plus les collègues en profitaient pour organiser des bacs blancs, des devoirs communs, des sorties pédagogiques... Bref des tâches qui ne font pas partie de nos obligations de service.

L'intersyndicale du second degré représentant 99 % des personnels (en additionnant les voies obtenues aux élections professionnelles par ces organisations) a appelé à la grève le 18 décembre, à manifester le 20 janvier et à la grève le 8 février. Toutes ces actions ont été réussies. Mais le Ministre a refusé de prendre en compte les demandes des personnels, n'a cessé d'afficher son mépris pour les enseignants et a publié le décret le 12 février.

Ses arguments sont fallacieux. Il prétend que les dispositions du décret de 50 ne sont plus d'actualité. Cela pourrait se comprendre. Nous sommes en 2007. Mais la réactualisation ne va pas dans le bon sens puisqu'on va nous demander plus ou nous payer moins alors que notre charge de travail n'a cessé d'augmenter. Je ne citerai qu'un seul exemple : mener 60 % au lieu de 15 % d'une classe d'âge au baccalauréat ne demande pas le même investissement !

L'intersyndicale est plus déterminée que jamais à obtenir le retrait du décret. Elle envisage une nouvelle grève en mars et appelle à amplifier les actions locales décidées par les personnels.

Pour ce qui nous concerne au Lycée Alain COLAS nous avons pris des décisions lors de l'heure d'information syndicale de mardi à laquelle une majorité de personnels a participé.

Pour ce qui concerne le bac blanc, il a eu lieu et il sera donc corrigé et noté. Les notes seront communiquées aux élèves, et intégrées, comme prévu, dans la moyenne du second trimestre. Par contre nous ne procéderons pas au calcul de la note du bac blanc avec les coefficients et celle-ci ne sera donc ni transmise à l'administration ni évoquée en conseil de classe.

De plus, d'ici la fin de l'année, nous avons décidé de ne plus accomplir une partie des tâches non obligatoires et non rémunérées (voire financées en partie par les professeurs).

Ceci va préfigurer ce qu'il se passera l'an prochain si le décret De Robien n'est pas retiré.

Et au Lycée Alain Colas la liste de ces tâches est très longue ! Qu'on en juge :

- devoirs communs à tous les niveaux dans plusieurs disciplines
- préparation des élèves aux épreuves de TPE
- oraux blancs pour les épreuves de langue
- soutien scolaire
- échanges linguistiques, notamment pour la section européenne
- sorties culturelles
- voyages scolaires
- exposition de travaux d'élèves à l'extérieur, participation à des salons internationaux, participation à des concours où nos élèves remportent souvent des prix, réalisation de projets concrets avec des entreprises. Ceci concerne particulièrement les Arts Appliqués où les professeurs enseignant dans le supérieur vont tous perdre leur heure de première chaire alors qu'ils passent un temps considérable pour organiser ces actions qui contribuent à la renommée de la section
- investissement considérable dans l'opération portes ouvertes
- préparation et participation au concours de plaidoiries du mémorial de Caen
- trois jours consacrés à la présentation de la section danse

- atelier théâtre
 - atelier presse
 - projet cinéma : 3 professeurs travaillent tous les lundi après-midi pendant 3 mois
 - 3 heures hebdomadaires en Russe
 - 2 heures de sport en classe de Mise à Niveau
- Et nous en avons probablement oublié.

Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous prenons ces décisions. Mais quelle profession accepterait de travailler 6 % en plus pour le même salaire ou de perdre 6 % de son salaire pour un même temps de travail ?

Nous rappelons que l'académie de Dijon va perdre 264 emplois, que les collèges de la Nièvre vont en perdre 27 et les lycées de la Nièvre 41 (selon nos calculs), dont environ 17 pour les lycées généraux et technologiques.

Nous tenons à préciser que nous ne sommes pas un cas isolé et que la liste des établissements qui entrent dans l'action contre le décret De Robien et les mesures de carte scolaire s'allonge d'heure en heure.